



URBANISME

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR

AJOUT/RETRAIT DE LOGEMENT

ZONE : _____ DATE : _____
Espace réservé à l'administration

COMMENT PROCÉDER POUR L'ÉMISSION DE VOTRE CERTIFICAT :

Remplir votre demande → Attendre le traitement de votre demande (30 jours max.) → Signer et payer le permis

À OBTENIR : 1) Une nouvelle adresse civique et 2) un Permis de construction (si nécessaire pour les travaux à effectuer)
➤ Pour toute information, communiquez avec le Service de l'urbanisme : 418-285-0110

Partie 1

IDENTIFICATION DU LIEU DES TRAVAUX :

Adresse complète :

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT :

Nom complet :

Êtes-vous propriétaire? Oui Non* (*si non, une procuration du propriétaire est requise*)

Adresse complète :

Code postal :

Téléphone :

Rés. :

Bur. :

Cell. :

Partie 2

DÉTAILS DES MODIFICATIONS :

Type de modification :

Ajout d'un logement

Nombre avant : _____

Nombre après : _____

Retrait d'un logement existant

Nombre avant : _____

Nombre après : _____

Usage domestique de location de chambre :

Création d'un usage de location de chambre

Nombre de chambres prévu : _____

Cuisine/Salle de bain commune : Oui Non

Modification d'un usage domestique existant

Nombre avant : _____

Nombre après : _____

Date prévue de l'ajout / retrait du logement :

Agrandissement physique exigé :

Oui Non

Si oui, une demande de permis pour agrandissement est obligatoire

Travaux de rénovation nécessaires :

Oui Non

Si oui, une demande de certificat pour rénovation est obligatoire

Type de bâtiment :

Isolé

Jumelé

Contigu

Usage actuel :

Unifamilial

Bifamilial

Trifamilial

Multifamilial

Commercial

Mixte

Usage projeté :

Unifamilial

Trifamilial

Bifamilial

Multifamilial

Commercial

Mixte

avec usage domestique de location de chambre

DESCRIPTION GÉNÉRALE DES MODIFICATIONS (À DÉCRIRE OU PRÉCISER SUR DES PLANS DU BÂTIMENT) :

Superficie totale du bâtiment :

Superficie de plancher touchée :

Nombre de chambres à coucher :

Avant : _____

Après : _____

Nombre de stationnements :

***À remplir pour un logement au sous-sol :

Type de fondation :

Niveau des fondations hors-sol :

Hauteur du dégagement vertical (plafond) :

Nombre de fenêtres au sous-sol :

Détecteur de fumée existant/par unité

Oui Non



Partie 3

N'OUBLIEZ SURTOUT PAS DE FOURNIR AVEC VOTRE DEMANDE :

- Dans tous les cas :
 - Une **procuration** du propriétaire (*lorsqu'applicable*) ;
 - Formulaire pour une **modification aux adresses civiques** (*lorsqu'applicable*) ;
 - Formulaire et documents demandés pour une **rénovation ou un agrandissement physique** du bâtiment (*lorsqu'applicable*) ;
 - Vue en plan du bâtiment par étage, montrant les divisions intérieures, l'usage et les modifications apportées;
 - Copie du certificat de localisation** le plus récent, montrant notamment :
 - Localisation du stationnement existant/prévu et les mesures de l'entrée charretière ;
 - Distance des marges latérales.
- Dans le cas d'un logement au sous-sol :
 - Photographies** du bâtiment ;
 - Croquis** ou plan existant du bâtiment montrant notamment la hauteur des fondations, les fenêtres et sorties .
- Dans le cas d'une résidence pour personnes âgées, gîte touristique ou maison de chambre :
 - Déclaration de l'usage** en question incluant le nombre de chambres ou de logements dans le bâtiment dédié à cet usage (*lorsqu'applicable*) ;
 - Rapport** d'inspection de l'inspecteur municipal pour l'émission d'un certificat d'occupation .

SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE :

Nom :

Date :

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux ou une modification d'usage avant l'obtention d'un certificat.

NOTES : POUR TOUT USAGE

Certificat de rénovation/travaux :

Un certificat d'ajout/retrait de logement ne peut être émis sans l'émission d'un permis de construction ou d'un certificat de rénovation pour les travaux visant cette modification au bâtiment. De ce fait, les plans d'usage du bâtiment doivent être fournis. Notez qu'aucune modification à la taxation municipale ne sera apportée si des modifications physiques ne sont pas apportées lors d'un retrait de logement ;

Inspection de conformité et certificat d'occupation :

L'ajout d'un usage domestique de service de garde en milieu familial, d'un gîte ou d'une modification au niveau des chambres locatives nécessite un rapport d'inspection pour l'émission d'un certificat d'occupation. Ce certificat d'occupation est valide tant qu'il n'y a pas de modification de l'usage ou de réalisation de travaux. Dans ce cas, l'émission d'un nouveau rapport d'inspection est nécessaire ;

Numération civique des bâtiments :

Le ou les numéros civiques compris dans un bâtiment doivent être mis en place sur la façade du bâtiment de manière permanente visible et lisible de la rue dès leur autorisation (*règlement V-537*). Le numéro civique impliqué dans l'ajout ou le retrait d'un logement doit être ajouté ou enlevé, selon le cas, dès l'émission du certificat d'autorisation.

Mise en garde : Les informations du présent document agissent à titre de renseignement et ne constituent aucunement une liste exhaustive, il demeure de la responsabilité du requérant de se référer au texte officiel des règlements d'urbanisme, à la nature des travaux, ainsi qu'à toutes autres normes ou lois applicables qui prévalent sur l'information ci même contenue, le cas échéant.